



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 12/10/2026
Et
Publication ou notification du :
12/10/2026

L'an 2026, le 5 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2026.

Présents : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, RAPICAULT Pauline, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BONZON Juliette à M. BONZON Sébastien, DOZINEL Claire à M. LANDAIS Romain, MENARD-CAVALIE Stéphanie à M. LEBREC Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme MERCIER Céline

80/2026 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : création de postes

Exposé de Monsieur Le Maire :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de créer de nouveaux emplois au tableau des effectifs suite à la réussite au concours et l'inscription sur la liste d'aptitude d'un agent des services techniques d'une part et l'inscription aux tableaux d'avancement pour deux agents du service scolaire remplissant les conditions et les fonctions pour être nommés au grade supérieur.

En conséquence, Monsieur le Maire propose :

- La création d'un poste permanent d'agent polyvalent des services techniques à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- La création d'un poste de responsable périscolaire à temps non complet, à raison de 28.23/35^{ème}, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- La création d'un poste d'agent polyvalent de production en restauration à temps non complet, à raison de 21.66/35^{ème}, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1° ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant la réussite au concours et l'inscription sur la liste d'aptitude d'un agent des services techniques ;

Considérant l'inscription aux tableaux d'avancement pour deux agents du service scolaire remplissant les conditions et les fonctions pour être nommés au grade supérieur,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité décide : :

- D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire, et de créer les postes ci-dessus mentionnés à compter du 15 octobre 2026,
- DE MODIFIER le tableau des effectifs de la collectivité en conséquence,
- D'INSCRIRE les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2026,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document contractuel afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/10/2026

Le Secrétaire de Séance
Mme MERCIER Céline



Le Maire
Victorien DEVALLÉE